



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

Création de nouvelles places d'accueil de jour de l'enfance

COSSONAY La croissance démographique de Cossonay implique naturellement une augmentation des besoins et services à la population, et l'accueil de jour des enfants en fait évidemment partie.

Actuellement, il y a 72 places en parascolaire disponibles pour les familles dont les enfants sont enclassés à Cossonay, réparties entre les UAPE (Unité d'Accueil pour la Petite Enfance) Croquétoiles et Bosquets. Mais ces deux structures ont des taux d'occupation très élevés. En effet, elles sont pleines tous les jours de la semaine à l'exception du mercredi. Dans une société où très souvent les deux parents travaillent, ce manque de places, donc de solutions pour les parents, peut vite s'avérer très compliqué à gérer.

Dans ce contexte, la Municipalité, en collaboration avec les communes du cercle scolaire, a mis les bouchées doubles pour essayer de combler, en partie du moins, ces besoins. Ainsi, la Commune offrira en 2024 pas moins de

48 places d'accueil en parascolaire (1P à 6P) supplémentaires. Dès la rentrée des Relâches, soit le lundi 19 février prochain, s'ouvrira l'UAPE Les Laurelles avec des horaires standards de 6h30 à 18h30 sur 48 semaines par an.

Nouvelle garderie en août

Cette ouverture en cours d'année scolaire est le fruit du travail intense de la Municipalité, notamment de la Municipale en charge des affaires sociales Madame Texier-Claessens, qui a tout mis en œuvre pour que cette structure ouvre le plus rapidement possible. Ainsi, une trentaine de places ont déjà trouvé preneur, soit un nombre identique de familles qui ont trouvé une solution à leur problème de garde. Cette nouvelle structure est assez idéalement centrée dans Cossonay, en face du cinéma, et devrait permettre à tout un chacun d'y accéder à pied.

Ensuite, dès la rentrée scolaire d'août, s'ouvrira la garderie Nouvelle Terre dans le quartier

éponyme, qui disposera de 44 places d'accueil en préscolaire. Ces places seront à disposition des parents de l'ensemble du réseau, en fonction de priorité d'accès.

La gestion globale de ces nouvelles structures est du ressort de l'AJERCO (Accueil de Jour des Enfants pour la Région de Cossonay). C'est d'ailleurs à travers ce réseau de 27 communes, établi en 2008, que tous les besoins et demandes sont évalués. À l'heure actuelle, l'AJERCO gère 528 places d'accueil, 252 en préscolaire et 276 en parascolaire. Auxquelles il ne faut pas oublier d'ajouter toutes les places d'accueil en milieu familial, qui rien que pour la commune de Cossonay s'élèvent à 50 enfants en préscolaire et 17 en parascolaire.

En prenant en compte l'agrandissement de 24 places supplémentaires de l'UAPE des P'tits Guépriers à Penthaz, l'AJERCO verra ainsi sa capacité s'accroître de 116 places en 2024. ■

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ LE SITE DE L'AJERCO (WWW.AJERCO.CH).



COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

EN BREF

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal du **lundi 26 février 2024** se déroulera à 20h15, à la salle du Conseil communal, deuxième étage de la Maison de Ville. Cette séance est publique. L'ordre du jour et les préavis municipaux peuvent être consultés sur le site www.cossonay.ch.

Locaux à louer Rte de La Sarraz 14

En quête de bureaux? La Commune de Cossonay propose, à l'étage du bâtiment de la voirie, un espace de 88m² comprenant 2 pièces, 1 WC-douche, 1 cuisine. Loyer mensuel: CHF 1'650.-. Deux places de stationnement et charges comprises. Renseignements au

021 863 22 00 et visite possible sur rendez-vous auprès de M. José Figueiredo au 079 531 89 96.

Trophée de la Venoge

La société de Jeunesse de Cossonay organise le Trophée de la Venoge qui se déroulera entre le 19 et le 23 juin 2024. Une soirée d'information sera organisée le 23 février 2024 à 19h30 au Réfectoire de CossArena, suivie du verre de l'amitié.



Site Internet de la Commune

Le visuel du site Internet de la Commune a été modifié. Découvrez-le sous: www.cossonay.ch.



Chenilles processionnaires

Les poils des chenilles processionnaires du pin possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.). Pour éviter les problèmes, il faut les détruire quand elles sont dans leurs nids ou installer des pièges écologiques (méthode de lutte), avant qu'elles ne se réveillent de leur repos hivernal. Plus d'informations sur le site de l'Etat de Vaud, thème environnement. Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat vaudois, tous les propriétaires, exploitants ou locataires d'une parcelle sont tenus de lutter contre les chenilles processionnaires du pin et d'entreprendre les travaux de destruction de leurs nids, jusqu'au 30 janvier de chaque année. Passé ce délai, et en cas de constat, la Commune peut ordonner ces travaux aux frais des personnes précitées.

Protection civile Test des sirènes

Comme chaque année le 1er mercredi du mois de février, les sirènes



sont contrôlées sur l'ensemble du territoire helvétique. Ce test aura lieu mercredi 7 février 2024 de 13h30 à 14h00.

Déchets organiques en compost et en biogaz

Afin de trier et séparer les déchets ménagers finissant dans les sacs

taxés et de les valoriser dans la filière de production de biogaz, vous pouvez retirer au guichet de l'Office de la population, pendant les heures d'ouverture, une petite poubelle verte pour les déchets compostables. À déposer dans un des 22 points de collecte à Allens et Cossonay.

Recensement des chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer à l'Office de la population jusqu'à fin février les chiens achetés ou reçus en 2023, les chiens nés en 2023 et restés en leur possession, les chiens qui n'ont pas encore été annoncés, les chiens vendus, morts ou donnés au cours de l'année écoulée pour radiation. Les chiens déjà annoncés et restés chez le même propriétaire sont inscrits; il n'est pas nécessaire de les annoncer à nouveau.

Vente de bois

Les habitantes et habitants de Cossonay uniquement ont la possibilité de passer commande de bois de feu, foyard sec de 25 ou 33 cm à CHF 160.- le stère (livré), via le guichet virtuel du site internet www.cossonay.ch ou d'appeler le Secteur des travaux et voirie au 021 861 35 04.

Cartes Ciné-Sénior

Comme ces dernières années la commune a acquis deux cartes «Ciné-Sénior» pour des séances de cinéma qui se déroulent une fois par mois le mardi à 14h30. Renseignements sur les conditions d'utilisation sur le site internet www.cossonay.ch Vous pouvez consulter le programme sur www.cinemacossonay.ch.

Carte journalière dégriffée commune

Valable à partir du 1er janvier 2024, la nouvelle carte journalière dégriffée Commune remplace l'ancienne carte journalière Commune. Vous pouvez consulter la disponibilité et son prix sur le site <https://www.cartejournaliere-commune.ch/fr> avant de passer au guichet du greffe municipal pendant les heures d'ouverture. ■

LA MUNICIPALITÉ



À la recherche d'une bonne résolution ? Compostez vos déchets de cuisine !

Vous contribuerez ainsi à la production de biogaz et de compost.

La commune offre une poubelle à compost limitant les odeurs aux ménages qui en feront la demande à la déchetterie communale.

Téléchargez le guide pratique des déchets organiques



Une action en collaboration avec

COMMUNE DE COSSONAY

